

**Zeitschrift:** Actes de la Société jurassienne d'émulation  
**Herausgeber:** Société jurassienne d'émulation  
**Band:** 63 (1959)

**Artikel:** Le bâtard : nouvelle en patois des Clos-du-Doubs  
**Autor:** Surdez, Jules  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-558763>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Bâtard

**Nouvelle en patois des Clos-du-Doubs**

par

JULES SURDEZ, Dr h. c.

## I

Le village du Beuchenier est bâti entre une forêt de chênes et deux étangs, la grande et la petite, comme ils disent là-bas. Depuis le « partir-dehors » à l'arrière-automne, des jours et des nuits « tout le long », vous entendez les « bots » et les grenouilles chanter à la rive des étangs, les canards sauvages crier et les poules d'eau glousser. On dit en plaisantant que c'est la fanfare du Beuchenier. Les crapauds font :

*As-tu vu « nos gens » ?  
Non, non, non, non ?*

Les grenouilles disent :

*Ils soupent sans toi,  
Toi, toi, toi, toi.*

Les gens du village, autrefois, n'étaient pas à l'aise comme ceux de maintenant. Ils étaient presque tous des colporteurs, des faiseurs ou des vendeurs de poix, des marchands ambulants de poterie, des potiers (ou des vendeurs de caquelons). Les hommes n'étaient bons ouvriers qu'à table et les femmes gagnaient leur vie. A force d'être toujours en route par tous les temps, dans toutes les saisons, elles avaient la peau du visage comme cuite par le vent et le soleil.

En l'année du cher temps, une colporteuse du Beuchenier qui était chargée d'enfants et qui avait un homme qui ne donnait pas un coup de ses bras en était réduite à aller colporter. Aussitôt que la plus vieille de ses filles eut quinze ans, on la loua en ville com-

dre. Çoli n'envoidjé pe lai mère et son afaint d'allè ai pie ai Pouérreintru, ai trâs houres de maîrtche de yôte velaidge. Lai craimpette que tchemenait tos les djoués pai les vies, tchairdgie cman enne ainâsse, n'édé piepe an sai baîchatté ai poéthè son baluchon<sup>13</sup>. El ât vrai qu'è ne poijsait dière.

E n'allé pe ïn an que lai servaintatte se trové épâsse<sup>14</sup>. C'ât bïn chure que sai dainne lai botét an lai pouëtche, sains yi payie son derrie mois de gaidges, tiaind qu'elle seit que lai pouere petéte ai-vaît le boquat<sup>15</sup>. A Bœütchenie, yôs dgens<sup>16</sup> lai revôjenne<sup>17</sup> bïn et peus ne lai vœulenne pus voidjé an l'ôtâ.

Cman que niun d'âtre n'aivaît pidie de lée et ne s'œuffraît de lai tirie de tiœûsin<sup>18</sup>, è yi feut bïn foueche de se léchie hèboirdgie tchie ïn véye bouebe que teniaît ïn encoé prou grôs bïn. C'était ïn tiudera<sup>19</sup> qu'aivaît totes souetches de beurlîndyes, qu'était aivâre cman tot, ïn hanne reveûche que tchofaît tiaind qu'è ne boquaît pe. Ce n'était pe pai tchairitè que le Tanisse di Bout de lai<sup>20</sup> aivaît pié-die lai servaintatte. Ce n'était pe po ço que vôs craites non pus (è ne saivaît sentre les fannes<sup>21</sup>) mains poéche qu'è y troverait bïn tot vou taïd laïrdgement son compte.

Lai djuene baîchatté bôlé à Bout de lai et les dgens di velaidge feune bïn émeillîes d'aippoire que le véye sai<sup>22</sup> voidjerait aitot le petét tiœuniat. Craites-me, è n'y veulaît ren piedre, et peus è le saivaît bïn. Lai mère et l'afaint vœulint payie tchie yote hèboirdge. Lai servainte, que ne toutché pe quâsi de gaidges, ne grugé djemâis. Elle poéthaît les meîmmes gouennés des années de temps et s'en allaît à môtie, an lai bêche mâsse, d'aivô des traitiets dépatês et dé-raimêts. Yôte maître ne yôs vœulaît pe ïn bïn et ne yôs en fesaît piepe ün.

Aichetôt que l'afaint se pouéyét teni chus ses tchaimbes an ne le léchon pe sains ren faire. An le feson bïntôt ai poéthè di bôs chus l'aître di fue, ai éparoyie le ciôs<sup>23</sup>, ai déssavrê<sup>24</sup> des faisiôles, que saîs-ye encoé quoi ! Le pouere petét n'aivaît que des haîllons repès-satês, mâ retacouennês vou poichies cman enne étieumouere.

Dâs que c'était l'année di tchie-tchamps, les paysains n'étint pe encoé trop ai piaindre, mains le Tanisse ne tiuâchaît pe an sai servainte et an son afaint l'âve qu'è boyint. E yôs airait bïn repris dains lai gouerdge les crôtas de pain mœûsi qu'è maindgïnt. L'herbâ, s'èl aittraipaît le petét tiœuniat ai tchefyè des tchefions vou des râiveûjons, è le trétéchaît de petét laîrre et te le douéyait bïn. L'afaint et peus sai mère n'étint djemais ressôlês. Els étint aiche biaîves, aiche moindres, que s'ès ne maindgïnt que des mâles d'âles de caincoidges vou bïn des palures de pommattes et de celéjie. Le petét tiœuniat, ai foueche de recidre des rouetenêes et d'être étchevain-gnîe, étaît refait ès côps mains les vêjîns ne saivînt cment qu'è yi pouéyait teni côp<sup>25</sup>. Çoli n'envoidjé pe le Tanisse de se faire encoé ai payie âtye pai lai tieumenâtê.

me petite servante. C'était « contre » la Noël. Il gelait à pierre fendre. Cela n'empêcha pas la mère et son enfant d'aller à pied à Porrentruy, à trois heures de marche de leur village. La colporteuse qui cheminait tous les jours sur les grands chemins, chargée comme une ânesse, n'aida même pas à sa fille à porter son baluchon. Il est vrai qu'il ne pesait guère.

Il n'alla pas une année que la petite servante se trouva en espérance. C'est bien sûr que sa maîtresse la mit à la porte sans lui payer son dernier mois de gages, lorsqu'elle sut que la pauvre petite « avait le bouquet ». Au Beuchenier, « leurs gens » la rossèrent d'importance et ne voulurent plus la garder à la maison.

Comme personne n'avait pitié d'elle et ne s'offrait pour la tirer d'embarras, force lui fut de se laisser héberger chez un vieux garçon qui « tenait » un domaine assez grand. C'était un fantasque qui avait toutes sortes de lubies, qui était avaricieux « comme tout », un être revêche qui grognait quand il ne boudait pas. Ce n'était pas par charité que le Stanislas du Bout de là avait engagé la petite servante. Ce n'était pas pour ce que vous croyez non plus (il ne pouvait supporter les femmes) mais parce qu'il y trouverait bien, tôt ou tard, largement son avantage.

La jeune fille enfanta au Bout de là et les gens du village furent bien étonnés d'apprendre que le vieil avare garderait aussi le petit bâtard. Croyez-moi, il n'allait rien y perdre, et puis il le savait bien. La mère et l'enfant payeraient cher leur hébergement. La servante, qui ne touchait presque pas de gages, ne se plaignait jamais. Elle portait les mêmes jupons des années durant et s'en allait à l'église, à la messe basse, avec de vieilles chaussures fripées et décousues. Leur maître ne leur voulait aucun bien et ne leur en faisait aucun.

Aussitôt que l'enfant put se tenir sur ses jambes, on ne le laissa pas sans rien faire. On le fit bientôt porter du bois sur l'âtre « du feu », épierrer le verger, trier des haricots, que sais-je quoi encore ! Le pauvre petit n'avait que des vêtements rapiécés, mal raccommodés ou percés comme une écumoire.

Lors même que c'était l'année du cher temps, les paysans n'étaient pas encore trop à plaindre mais le Stanislas ne souhaitait pas à sa servante et à son enfant l'eau qu'ils buvaient. Il leur aurait bien repris dans la bouche les croûtons de pain moisî qu'ils mangeaient. L'automne, s'il surprenait le petit bâtard à grignoter des tronçons et des déchets de fruits, il le traitait de petit voleur et le battait bien. L'enfant et sa mère n'étaient jamais rassasiés. Ils étaient aussi pâles, aussi malingres que s'ils ne mangeaient que de la bouillie d'ailes de hennetons ou des épluchures de pommes de terre et de l'écorce de cerisier. Le petit bâtard, à force de recevoir des fessées et d'être rossé, était « refait » aux coups mais les voisins ne comprenaient pas comment il pouvait « tenir coup ». Cela n'empêcha

Cman que lai servante aivaît totes les crovèes chus le dôs et qu'elle djuenaît lai Couarinne<sup>26</sup> tot l'année, elle veniét che érintchie qu'elle n'é pe aivu le temps de vivre pus longtemps de son contentement et qu'elle moeurét que son bouebe n'aivaît dière pu que doze ans. Son maître ne retrové pe de servante et le vâlotat rigoté pés qu'avait<sup>27</sup>. E feu le vâlat et lai servante di Tânisse di Bout de lai et son aîgement po faire tôtes ses aîjes.

E vai sains dire que le Djôsèyat (c'ât dînche que le djuene ticeuniat aivaît ai nom) ne toutché de ren pu<sup>28</sup> de gaidges po tot aitaint. Cman qu'an fie aidé chus le tchevâ que tire, son dainnè l'aitieuillaît aidé et peus è n'en fesaît djemaîs prou. E le riemaît aitaint qu'in véye carcan<sup>29</sup>. Son coue était des fois tot en ïn pélè. I ne saîs cment qu'è pouéyait soudè<sup>30</sup> çoli. El était quâsi aidé beugnie pai le vésaidge.

Aai saze ans, c'en serait aivu ïn bé djuene bouebe s'è n'étaît pe aidé aivu vëti cman enne aimboille et s'è n'aivaît poëtchê ïn tchaipé d'étrain tot dévouerê dains lai bouenne cman dains lai croueye séjon. Les afants yi criïnt aidé : « Ticeuniat » ! tiaind qu'è montait le velaidge. Outre de pus, les baîchates le frevôsïnt et se riïnt de lu. Co qu'è se serait fait ai remouennê s'èl avait éprouvè d'allè raité !<sup>31</sup>

An tiudon longtemps que le Djôsèyat n'airait pe fait de mâ an ïn bousse-reû<sup>32</sup> mains, non pétes, ç'ât bïn sœuvent l'âve que doue que noye le pus soie. E pouéyait aivoi déche-sept<sup>33</sup> ans tiaind qu'è tchaimpè dains le bie<sup>34</sup> ïn bouebe que yi aivaît<sup>35</sup> tiudie faire tchaimbat. El ât bon de dire qu'è se dépâdjé de le retirie. Que vœulès-vos ? An en fait taint an enne yemaice qu'an yi fait ai traire les écouenes. L'année d'aiprés, d'ïn bousson, è vòs toulé dains ïn creûx de mieûle ïn âtre bouebe que yi aivaît dit : « An saît bïn que t'és tchoit à monde enne année de nœûjéyes »<sup>36</sup>.

Dâs dont, les afants et les bouebes di velaidge ne yi prenienne pus roingne<sup>37</sup> et n'ôjenne pus yi feri des prattes. El ècmencé de bïn rembruere ces que tyudenne encoé le tchicouennê. C'ât qu'èl aivaît lai langue vouélmouse<sup>38</sup>. An ècmençon d'en aivoi pavou pai le velaidge.

Aiprés être aivu à service, è se ne léché pus faire pai le véye aivâreciou. E vòs le touenné enne fois dains l'étâle és vaitches et ne râté de le feri que tiaind que l'âtre feut d'aiccoue de yi payie ses gaidges en derrie. « E serait dains le câs de me fricaissie<sup>39</sup> mai mâjon », que se pensé le Tânisse, « i ne veux pe poëtchê piainte ».

L'Djôsèyat s'allé piédie cman vâlat à Véye Tchaimré<sup>40</sup>, de l'âtre sens<sup>41</sup> de l'Aidjoue.

Cman que c'était ïn bon ôvrie que n'étaît pe ménaidgie de sai pouéinne (èl aivaît raiccouédjè an bouenne école), son nové maître en feut tot comptant bïn content. Ne dites pe qu'enne neûve rai-messe écouve aidé bïn : lai daînne lée-meînme aivaît aiche fiaince en lu qu'an yôte bouebe et peus elle aivaît bogrement réjon. Le djuene vâlat aivaît mitenant la mînne bïn reveniainne et le pus bé dget qu'è

pas (le) Stanislas de se faire payer par surcroît par la commune.

Comme la servante avait « toutes les corvées sur le dos » et qu'elle jeûnait le Carême toute l'année, elle devint si éreintée qu'elle n'eut pas le temps « de vivre plus longtemps de son contentement » et qu'elle mourut alors que son fils n'avait guère plus de 12 ans. Son maître ne « retrouva » pas de servante et le valeton peina pis qu'auparavant. Il fut le valet et la servante du Stanislas du Bout de là et son instrument pour « faire » toutes ses aises.

Il va sans dire que le Petit-Joseph (c'est ainsi que le jeune bâtard se nommait) ne toucha pas plus de gages pour autant. Comme on frappe toujours sur le cheval qui tire, son maître le pressait toujours et il n'en faisait jamais assez. Il le fouettait autant qu'une vieille haridelle. Son corps était parfois tout en chair vive. Je ne sais comment il pouvait endurer cela. Il était presque toujours contusionné au visage.

A 16 ans, il eût été un beau jeune homme s'il n'avait pas toujours été vêtu comme un épouvantail et s'il n'avait pas porté un chapeau de paille tout déchiré, dans la bonne comme dans la mauvaise saison. Les enfants lui criaient toujours : « Bâtard ! » quand il traversait le village. En outre, les jeunes filles le méprisaient et se moquaient de lui. Comme il aurait été rabroué s'il avait tenté de les rechercher !

On crut longtemps que le Petit-Joseph n'aurait pas fait de mal à une taupe mais, n'est-ce pas, c'est bien souvent l'eau qui dort qui noie le plus aisément ? Il pouvait avoir 17 ans quand il jeta dans le bief un garçon qui avait tenté de lui faire un croc-en-jambe. Il est bon de dire qu'il se dépêcha de l'en retirer. Que voulez-vous ? On en fait tant à un escargot qu'on l'oblige à montrer ses « cornes ». L'an d'après, d'une bourrade, il vous projeta dans un creux de purin un autre jeune homme qui lui avait dit : « On sait bien que tu es tombé au monde une année de noisettes. »

Depuis lors, les enfants et les gars du village ne lui cherchèrent plus noise et n'osèrent plus lui jeter des cailloux. Il commença à bien remettre en place ceux qui « cuidèrent » encore le chicaner. C'est qu'il avait la langue acérée (venimeuse) ! On se mit à en avoir peur au village.

Après avoir été au service militaire, il ne se laissa plus malmener par le vieil avaricieux. Il vous le rossa une fois dans l'étable aux vaches et n'arrêta de le frapper que lorsque l'autre fut d'accord de lui payer ses gages arriérés. « Il serait capable de me « fricasser » ma maison », pensa le Stanislas, « je ne déposerai pas de plainte. »

Le Petit-Joseph alla s'engager comme valet au Vieux-Charme, à l'autre bout de l'Ajoie.

Comme c'était un bon ouvrier qui n'était pas ménager de ses peines (il avait étudié à bonne école), son nouveau maître en fut tout de suite bien content. Ne dites pas qu'un nouveau balai balaie toujours bien : la maîtresse de maison elle-même avait autant de confiance en lui qu'en « leur » fils et puis elle avait bigrement raison. Le

yi sait. El était meînme encoé prou ouërdieuillou et s'en allaît le long di velaidge en redrassaint lai coquenâle<sup>42</sup> cman ïn pou.

Les véjins airïnt bïn vœulu aivoi ïn tâ vâlat que n'aivaît pe pavou de lai bësoingne et peus qu'étais aidé content de tot. Les bouebes di Véye Tchaimé le ravouétint dje cman un des yôtres. E n'allé pe bïn longtemps que les baîchates (que n'aivïnt pe paidé les œils dains les baigates de yôte devaintrie) se baillennent bïntôt en vâdje que le Djôsèyat était ïn bé bouebe et bïn y en é-t-é<sup>43</sup> eune des idées chus lu. E vôs fât dire que dâs qu'èl en aivaît taint vu à Bœutchenie è se poétchaît mitenaint cman le neû pont des Sôpis<sup>44</sup>. « Ah ! se mai pouere mère vétiaît pie encoé », qu'è se diaît bin sœuvent, « qu'elle serait aîje de vouere cman qu'i seus bïn mitenaint » !

Dains ci temps-li, les mâjons di Véye-Tchaimé étïnt encoé quasi tutes ticeuvies d'échannes et bïn des murats gairnis d'écièvins. Le taitat di velaidge aivaît brâment d'ôvraidge. Tiaind qu'è ne raiyuâit pe ïn toit, è mâniuaît lai solatte<sup>45</sup>, le coustre<sup>46</sup>, vou l'échirou, le traïre de bœunelie<sup>47</sup> dains son tchairi. El était quâsi aitaint de moyïn que le monnie, le raïssou et le mairtchâ. Cman que sai baîchate était encoé pus aibiéchainne d'aivô le Djôsèyat que les âtres, le djuene vâlat ècmencé d'allè à l'ôvre vés lée, le duemouenne à soi. Elle se saivaît bïn chitiê et peus étaît lai meux enribantèe. Vôs n'en airïns saivu môle enne pus belle. Elle était aidé bïn virie et tchaintait di maitin à soi. El en veniét aimeroux cman tot de y allè taint et chi bïn à lôvre.

Se vôs les aivïns ôyu laoutè, les doux, en allaint traïre chus les ticeumaînnes ! Les ôjés des raindgies et des revenues les redjannïnt trés tus. Aichetôt que dâs chus le moncé de feumie è lai voyâit baillie ai maindgie ès dgerennes et ès colons vou bïn allè tieuri ïn soillat d'âve à boené, èl aittraipaît le bait de tiuere<sup>48</sup>.

Le taitat et sai fanne ne voyïnt pe de métchaint l'œil le Djôsèyat mouennê dînche féte an yôte baîchate. S'è ne djâsïnt pe encoé de mairiaidge, les dgens voyïnt dje des naces à bout. El ât djeûte de dire que les âtres bouebes ne baittint pe encoé froid à vâlat.

## II

Tot allaît don des fïns meux<sup>49</sup> po note djuene bouebe tiaind qu'an yi dion ïn soi que lai Djeâniton, lai baîchate à Poilie, s'était léchie endgeôlè pai ïn craimper et se trovaît épâsse. At-ce qu'è yi faïllaît tchaimpê lai pierre ? In djuene n'é qu'enne neût, non pétes<sup>50</sup>. Le craimper étaît aivu pus malin que lai Djeâniton, voili. Et peus, les aimœûnes ne sont pe tutes de pain, cman que diait l'âtre. E n'y é qu'ai aivoî pidie de lai pouere baîchate que yôs dgens léchïnt de pai lée des senainnes tôt le long...

jeune domestique avait à présent une mine bien avenante et la plus belle façon qui soit. Il était même assez fier et s'en allait le long du village en dressant la crête comme un coq.

Les voisins auraient désiré avoir un tel valet qui ne craignait pas la besogne et qui était content de tout. Les garçons du Vieux-Charme le regardaient déjà comme un des leurs. Il n'alla pas longtemps que les filles (qui, parbleu, n'avaient pas les yeux dans les poches de leur devantier) prirent bientôt garde que le Petit-Joseph était un beau gars et nombre d'entre elles ne demeurèrent pas insensibles. Il faut vous dire que lors même qu'il avait tant souffert au Beuchenier, il se portait maintenant comme le pont neuf des Soupirs.

« Ah ! si ma mère vivait seulement encore », se disait-il bien souvent, « qu'elle serait aise de me voir si bien, maintenant ! »

En ce temps-là, les maisons du Vieux-Charme étaient presque toutes couvertes de bardaues, et nombre de murs garnis de « tavillons ». Le couvreur du village avait énormément d'ouvrage. Lorsqu'il ne réparait pas un toit, il maniait, dans son hangar, l'herminette, les coutres et le perçoir du faiseur de tuyaux. Il était presque aussi à l'aise que le meunier, le scieur et le forgeron. Comme sa fille était encore plus aimable avec le Petit-Joseph que les autres, le jeune domestique se mit à aller à la veillée auprès d'elle, le dimanche (au) soir. Elle savait bien s'ajuster et puis était la mieux enrubannée. Vous n'en auriez su mouler une plus belle. Elle était toujours de bonne humeur (« bien tournée ») et chantait du matin au soir. Il en devint amoureux fou, d'aller tant et si bien à la veillée auprès d'elle.

Si vous les aviez ouïs jodler tous deux, en allant traire sur les pâtures communes ! Les oiseaux des haies et des taillis les contre-faisaient « très tous ». Aussitôt que du haut de son monceau de fumier il la voyait donner à manger aux poules et aux pigeons ou bien aller chercher un seau d'eau à la fontaine, il ressentait des palpitations de cœur.

Le couvreur et sa femme ne voyaient pas de mauvais œil le Petit-Joseph courtiser ainsi leur fille. S'ils ne parlaient pas encore de mariage, les gens voyaient déjà poindre des noces. Il est juste de dire que les autres garçons ne battaient pas encore froid au valet.

## II

Tout allait on ne peut mieux pour notre jeune homme quand on lui apprit un soir que la Jeanneton, la fille du faiseur de poix, s'était laissée engeôler par un colporteur et se trouvait dans un état intéressant. Est-ce qu'il fallait lui jeter la pierre ? Un petit n'a qu'une nuit, n'est-ce pas ? Le colporteur avait été plus malin que la Jeanneton, voilà ! Et puis, les aumônes ne sont pas toutes de pain, comme disait

Et faillaît bïn baptoillie le nové petét tiœuniat. Le Poilie demaindé lai baîchate à Taitat cman commére<sup>51</sup> et son aimouéroux cman compére<sup>52</sup>. E n'était pe sains ren et peus yôs diét qu'ès n'avïnt pe fâte d'aivoi pavou, qu'è y airait ïn bon comméré<sup>53</sup>. C'ât âtye que se ne refuse pe, non pétes ? Lai baîchate diét tot comptant qu'ô mains, vos me ne vœulès pe crais bïn craire, çoli n'allé pe trop à Petét-Djôset, que rètenié ïn pô. Çoli yi raippelé qu'è n'était non pus, lu, qu'ïn tiœuniat. E se raivisé que sai pouere mère (Due aye son aîme !) pueraît en yi diaint qu'èl était aivu baptoillie à Bœûtchenie, quâsi en coitchatte, aiprés les Avé Mairiâ di soi<sup>54</sup>, qu'è y aivaît quâsi faillu se mentre ai dgenonyons po qu'ïn penolie et sai fanne le vœuleuchïnt veni teni à môtie. A Véye-Tchaimré à moins, an ne fesaît pe de differeince entre les baîtaïds et les âtres. Le Petét-Djôset étaît en tiœûsin, sains poué-yè dire poquo. El aivaît dget d'è ne saivaît quoi. D'enne faïçon, èl étaît aîje d'allé compére d'aivô lai baîchate à Taitat, d'enne âtre, çoli l'ennuâit brâment. In cra qu'allé ai djoué chus lai grôsse croux dî cemetére, à médi, ne senaidgeaît ren de bon. De lai tchaintenne que des afaints le voyennent et yi tchaintenne :

*Cra, cra, tai mâjon breûle,  
Tes djuënes sont dedains,  
Iaie lai ciê...! <sup>55</sup>*

et que le cra s'évoulé dains le bôs po allé éteindre le fue.

Lai voïlle di baptême, le vâlat allé péssê tchie le Taitat. E yi sanné qu'è s'y dèvaît péssê âtye. An ne réponjon pe aiche dgentiment que les âtres fois an son bonseraye-vos<sup>56</sup>. L'hanne le mouenné tot comptant an l'étâle és roudges-bétes<sup>57</sup>. Ço qu'elles pouéyïnt raimê ci soi-li ! Çoli fesaît ai rétrémolê. Cman que le Taitat aivaît enne air ai doues airs<sup>58</sup>, le Djôsèyat se musé : « Qu'aint-és don, ci soi, ai me faire enne tâle mìnne...? »

Tiaind c'ât qu'ès sont aivu<sup>59</sup> vés le bolat és vélats, le Taitat diét à bouebe : « I ne veux pe aivoi de tchaimbratte à long di poille d'aivô toi<sup>60</sup>, et te me répondrés aitôt fraintchement. In véye penolie di Bœûtchenie que vïnt de paitchi de ci è n'y é pe enne houre (èl ât encoé tchie nôte vêjin) et que t'é vu étendre di feumie emmê lai fin, nôs é dit que t'êtôs son fieû et que t'êtôs ïn tiœuniat — E n'é pe dit de mente.<sup>61</sup> — Ailaîrme Due<sup>62</sup>, te serôs ïn baitaïd ? — I en seus un. — Et bïn, te comprends que note Génie ne sairait allé commére<sup>63</sup> d'aivô toi, demain. Le bouebe à Raitie<sup>64</sup> seré son compére. E vât meux aitôt que te ne venieuches pus à lôvre ci »...

Le Djôsèyat veniét che feri qu'èl en feut tot froid. Aiprés, è veniét noi de greingne et s'en allé tchâd chus le pie<sup>65</sup>, sains ren répondre en chaquaint les pouetches, et peus sains piepe tiuâtre lai bouenne neût és fannes qu'êtïnt encoé an lai tieûjenne. E rôlé quâsi tot lai neût pai les fïns. El étaît cman fô. E se trayait le poi<sup>66</sup>. El

l'autre. Il y a seulement lieu d'avoir pitié de la pauvre fille que « leurs gens » laissaient seule des semaines « tout le long »...

Il fallait bien baptiser le nouveau petit bâtard. Le faiseur de poix demanda la fille du Couvreur comme commère et son amoureux comme compère. Il n'était pas sans bien et puis il leur dit que point n'était besoin de craindre, car il y aurait un bon « comméré ». C'est quelque chose qui ne se refuse pas, n'est-ce pas ? La fille dit tout comptant oui mais, vous ne me croirez peut-être pas, cela ne convint pas trop au Petit-Joseph qui rechigna quelque peu. Cela lui rappela qu'il n'était plus, lui, qu'un enfant illégitime. Il se souvint que sa pauvre mère (Dieu ait son âme !) pleurait en lui disant qu'il avait été baptisé au Beuchenier, presque en cachette, après les « Ave Maria » du soir, qu'il lui avait presque fallu se mettre à genoux pour qu'un vannier et sa femme le veuillent venir tenir à l'église sur les fonts baptismaux. Au Vieux-Charme du moins, on ne faisait pas de différence entre les enfants légitimes et illégitimes. Le Petit-Joseph se sentait inquiet, sans en connaître la cause. Il éprouvait de la frayeur d'il ne savait quoi. D'une façon, il était aise d'être parrain, la fille du Couvreur étant la marraine ; d'une autre, cela l'ennuyait grandement. Un corbeau qui alla, à midi, à juc sur la grande croix du cimetière, ne lui présageait rien de bon. Heureusement que des enfants le virent et lui chantèrent :

*Croc, croc, ta maison brûle,  
Tes petits sont dedans,  
J'ai la clef !...*

et que le corbeau s'envola dans le bois pour aller éteindre le feu.

La veille du baptême, le valet alla passer chez le Couvreur. Il lui sembla qu'il s'y passait quelque chose d'insolite. On ne répondit pas aussi gentiment que de coutume à son « bonsoir ayez-vous ». L'homme l'entraîna immédiatement dans l'étable aux « rouges bêtes ». Ce qu'elles pouvaient beugler ce soir-là ! Cela faisait frémir. Comme le Couvreur avait « un air à deux airs », le Petit-Joseph pensa : « Qu'ont-ils donc, ce soir, à me faire une telle mine ? » Lorsqu'ils ont été près du caboulot des petits veaux, le Couvreur dit au garçon : « Je ne veux pas avoir de chambrette « au long du poêle », avec toi, et tu me répondras aussi franchement. Un vieux vannier du Beuchenier qui vient de sortir d'ici il n'y a pas une heure (il est encore chez notre voisin) et qui t'a vu étendre du fumier au milieu du finage, nous a dit que tu étais son filleul et que tu étais un enfant illégitime. — Il n'a pas dit de mensonge. — Mon Dieu, tu serais un bâtard ? — J'en suis un. — Eh bien, tu comprends que notre Eugénie ne saurait « aller commère » avec toi, demain. Le fils du Preneur de rats sera son compère. Il vaut mieux aussi que tu ne viennes plus à la veillée ici... »

Le Petit-Joseph devint si frappé (féru) qu'il en fut tout froid. Ensuite, il devint noir de colère et s'en alla « chaud sur le pied » sans

étaît che dégottê qu'è ne saivaît s'è se dèvaît allê pendre vou se rendre an tos les saints. Des côps qu'èl heûlaît cman ïn loup, qu'è ritaît, qu'è se léchaît tchoire bés<sup>67</sup>, qu'è se bôlaît aivâ enne bosse. E ne s'allé coutchie qu'ïn pô devaint lai roue<sup>68</sup> di djoué<sup>69</sup> et ne yevé<sup>70</sup> qu'â premie côp de lai mâsse. (Son maître l'aivaît léchie à yét). Ce n'étaît pus le meînme Djôsèyat. E djâsaît de pai lu, è renondaît. El aivaît trovê l'épiè de se repayie. « Vâgue que vâgue » ! qu'è se diét, en allaint rempiâtre ses baigates de raimattes de lîtye<sup>71</sup> tchaipiê fin. Qu'ât-ce qu'è pouéyaît bïn djâbyê ?

Cman qu'è saivait que c'étais yôte végjin que vœulaît mouennê à môtie lai bouenne-fanne, le petét ticeuniat et ses compére et commére, le vâlat se tyissé an yôte étâle pai lai pouetche de derrie, tiaind que c'en feut pair vés emmé lai graind'mâsse<sup>72</sup>. E veniaît droit de mentre doues trâs poingnies de litye dains lai roitche di tchevâ que les eut vite aivu embrue aivâ<sup>73</sup>, tiaind que le végjin veniét an l'étâle. Le vâlat fesét qu'ât-ce-me dire<sup>74</sup> de ravouétie lai bête et diét, en yi tapaint chus lai creupe : « Vôs aîs enne rûdement belle bâssainne<sup>75</sup>, Djéain-Pierre. E n'y é pe ai dire, c'ât tot de meînme les tchevâx de lai Montaigne les moillous... » — Cman çoli, c'ât toi que vaïs aiprés lai mâsse, teni le ticeuniat de lai baîchate à Poilie ? — E n'en ât djemaïs aivu quechtion. — E n'ât moyïn<sup>76</sup>. Et bïn, tiu ât-ce ? — Le bouebe à Raitie, paidé ! — Ce n'ât pe le tot, è me fât allê embouérelê et aippiéye mai poutre à tchairat, qu'èl é dje souennê le môtore-tiu<sup>77</sup> et qu'an ât dje churement à rouechie-painse...<sup>78</sup> Ah ! encoé âtye... Enne âtre fois que çoli te diré de veni dains mon étâle, te m'aiveûtchirés... Vïns, vïns, Fanny.<sup>79</sup>

Tiaind que le Djéain-Pierre airrivé tchie le Poilie, lai bouenne fanne aivaît dje aipointie le chrâma<sup>80</sup> qu'an botrait an l'afaint, aiprés le baptême. Cetu-ci était dje emmaillolê<sup>81</sup> et embrue dains le baptisou<sup>82</sup>. Le compére et lai commére étint li, d'aivôs yôs lôs de naîlles<sup>83</sup>. Devaint qu'è ne paitcheuchint de l'ôtâ, po montê en tchairat, lai djuene mère ne rébié pe de yôs dire : « Vôs en ferès in bon chrétien ! — Moillou que sai mère chutot », que yi diét son père. Ei lai pouere baîchate se botét ai puëre ait tchâdes laîgres...

« Hue, Fanny », que crié le Djéain-Pierre et peus è chaqué doux trâs côps d'aivô sai rieme, po aittieudre son tchevâ. Les voili laivi contre le môtie. Les grillats de lai coulètche grillenant. Des bouebes tirant doux trâs côps de fusil. « At-ce que mai djement è pavou d'ôyi tirie ? Ce serait bïn lai première fois », que se pensé le Djéain-Pierre. « C'ât qu'èlle n'é pe bon dget di tot. Elle fesaît dje lai tœure<sup>84</sup>, en paitchaint de l'ôtâ ». Et voili que lai Fanny se bote ai yevè le tiu<sup>85</sup>, que le tchairat barde d'enne sens, d'enne âtre, et vâi voichê tot d'in côp dains ïn tairâ encoé prou fond<sup>86</sup>. Et voili bête et dgens de caboliulê l'enne chus l'âtre. Les dgens crienne ailaîrme dâs chus le seû de yôs pouetches et peus venienne s'édie ai raiméssè ces qu'è-

rien répondre, en claquant les portes et puis sans même souhaiter la bonne nuit aux femmes qui étaient demeurées à la cuisine. Il erra quasi toute la nuit dans les « finages ». Il était comme fou. Il s'arrachait les cheveux. Il était si désespéré qu'il ne savait s'il devait aller se pendre ou se rendre (vouer) à tous les saints. Il hurlait parfois comme un loup, il courait, il se laissait choir, il se roulait aval une bosse. Il n'alla se coucher qu'un peu avait la piquette du jour et ne se leva qu'au premier coup de la messe. (Son maître l'avait laissé au lit). Ce n'était plus le même Petit-Joseph. Il parlait tout seul, il pestait. Il avait trouvé le moyen de se venger. « Vogue la galère ! » se dit-il, en allant emplir ses poches de brindilles d'if haché menu. Qu'est-ce qu'il pouvait bien manigancer ?

Comme il savait que c'était leur voisin qui voulait conduire en voiture à l'église la sage-femme, le petit bâtard et ses parrain et marraine, le valet se glissa dans leur écurie par la porte de derrière, vers le milieu de la grand'messe. Il venait justement de mettre quelques poignées d'if dans la crèche du cheval, qui les eut vite avalées, lorsque le voisin vint à l'étable. Le valet feignit d'examiner la bête et dit, en lui frappant sur la croupe : « Vous avez une bien belle jument balzane, Jean-Pierre. Il n'y a pas à dire, c'est quand même les chevaux de la Montagne les meilleurs... — Comme cela, c'est toi qui vas « tenir », après la messe, le bâtard de la fille du faiseur de poix ? — Il n'en a jamais été question. — Pas possible ! Eh bien, qui est-ce ? — Le fils du Taupier, parbleu ! — Ce n'est pas le tout, il faut aller harnacher et atteler ma « poutre » à la voiture, car il a déjà sonné le « montre-cul » et on en est sûrement au « frappe-panse »... Ah ! encore quelque chose... Une autre fois que « cela te dira » de venir dans mon étable, tu me préviendras... Viens, viens, Fanny !... »

Quand le Jean-Pierre arriva chez le « Poilier », la sage-femme avait déjà préparé le chrémeau qu'on mettrait à l'enfant, après le baptême. Celui-ci était déjà emmailloté et introduit dans le « baptisoir ». Le compère et la commère étaient là, avec leurs cornets de dragées. Avant qu'ils ne partent de la maison, pour monter en voiture, la jeune mère n'oublia pas de leur dire : « Vous en ferez un bon chrétien ! — Meilleur que sa mère, surtout », ajouta son père. Et la pauvre fille se mit à pleurer à chaudes larmes...

« Hue, Fanny ! » cria le Jean-Pierre et puis il claqua quelques coups de fouet, pour chasser son cheval. Les voilà partis contre l'église. Les grelots de la grelotière grelottent. Des gars tirent quelques coups de fusil. « Est-ce que ma jument a peur d'ouïr tirer ? Ce serait bien la première fois », se dit le Jean-Pierre. « C'est qu'elle n'a pas du tout bonne façon. Elle avait déjà l'air méchant en quittant la maison ». Et voilà que la Fanny se met à ruer, que le char dérape de côté et d'autre, et va verser tout à coup dans un fossé assez profond. Et voilà bête et gens de culbuter l'une sur l'autre. Les gens crièrent alarme sur le seuil de leurs portes puis vinrent s'aider à ramasser ceux qui étaient

tint dôs le tchie. Taint de soueye<sup>87</sup> que le tchevâ ne tiré pe tot comptant les derries<sup>88</sup>. Se le pouere petét ticeuniat meurét étôffé les âtres, à yue<sup>89</sup> d'être aissannès roids chus lai piaice, n'étint aivu qu'in pô échomblê. Le vâlat aivait tot vu dâs le beuillat de lai petête pouetche de lai graindge de son maître. « Voili qu'i aie fait in bél aiffaire »<sup>90</sup>, qu'è se diét, « i airôs meux fait de me fotre dains le Graind-Goué<sup>91</sup> de lai reviere, d'aivô enne pierre de mœulin éttaitche<sup>92</sup> à cô ». E crayaît qu'èls étint tus moues).

Se le Djôsèyat ne s'étaît pe sâvê dains les bôs, niun n'airait musê qu'èl était po âtye li-dedains. Cman qu'è ne reveniét piepe po le dédjuron, le lendemain le maitin, les dgens ècmencenne<sup>93</sup> de djâsê. Tchie le Taitat dienne<sup>94</sup> poquoï yôte Génie aivait vœulu in âtre compére. Le Djain-Pierre traissé âtye et se demaindé ço que le Djôsèyat étaît veni faire à djeûte dains son étâle. Cman qu'è trové enne raimatte de litye dôs lai roitche de son tchevâ, è compreniét que le vâren l'aivait empôjenê. C'ât foueche que lai pouere bête sœuffraît di redeu qu'elle aivait taint djebillie<sup>95</sup> et fini pai voichê le tchairat. An pouéyaît ai côp chur préjunmê que le vâlat, en baillant pai djalousie, di litye an lai poutre di Djeain-Pierre, aivait cartiulê qu'en allait à môtie, vou en reveniaint, elle tuerait bouenne-fanne, popenat, compére, commére et mouennou.

### III

Les dgens d'aîrmes râtennent le Ticeuniat (c'ât dînche aitot qu'an yi diait mitenant, à Véye-Tchaimé) qu'è n'aivait piepe encoé d'aidroit bôté les pies fœûs di ruайдge<sup>96</sup> de lai ticeumnâtê. E se léché poire bïn soie, aivoué tot sains vergouennyie et diét que çoli yi serait aivu tot pairie que le compére et lai commére feuchint aivu tiuês, mains è y airait encrâchu qu'è feuche airrivê âtye an lai bouenne-fanne et à véye Djeain-Pierre. E diét encoé que le petét ticeuniat aivait rudement de lai tchaintce d'être moue putôt que de misérê tot le long de sai grale de vie<sup>97</sup> cman lu.

C'ât bïn chur qu'és âdiaîncs les langues se détèciennent<sup>98</sup>. Les dgens di Bœütchenie chutot, que venienne dépôsé en dienne pés que prendre di vâlat : qu'è n'allait n'ai mâsse, n'ai vepres, que c'étais in lâdie que sai mère et son maître n'aivint djemaïs saivu condure. C'ât pie tchaintce<sup>100</sup> que cman aittraipe-â-bout<sup>101</sup> niun ne veniét dire que c'étais in breûlère.

Son compte était bon : ci demâtan<sup>102</sup> ne pouéyaît être condamné qu'ai aivoi lai téte étrôcée...

En aittendant, è se trovaît derrie les gâtres di chalvère<sup>103</sup> de Béerne. E n'y é pe ai dire, c'étais in ticeuniat qu'airait aivu pouere tchaintce<sup>104</sup> djunque à bout. « Le bon Due ât bon », qu'è se pensait mâgré tot<sup>105</sup>, « d'aivoi fait ai mœuri mai mère, po qu'elle ne voyeu-

sous le char. Heureusement que le cheval ne « tira pas tout de suite les derniers ». Si le pauvre bâtard mourut étouffé, les autres, au lieu d'être assommés raides sur « la » place, n'avaient été qu'un peu contusionnés.

Le valet avait tout vu par le guichet de la petite porte de la grange de son maître. « Voilà que j'ai fait une belle action », se dit-il, « j'aurais mieux fait de me jeter dans le Grand-« Gour » de la rivière avec une « pierre » de moulin attachée au cou. » Il croyait qu'ils étaient tous morts.

Si le Petit-Joseph ne s'était pas enfui dans les bois, personne n'aurait supposé qu'il était pour quelque chose là-dedans. Comme il ne revint pas même pour le déjeuner, le lendemain matin, les gens commencèrent à jaser. « Chez le Couvreur » dirent pourquoi leur Eugénie avait voulu un autre compère. Le Jean-Pierre flaira quelque mystère et se demanda ce que le Petit-Joseph était venu faire au juste dans son écurie. Comme il trouva une brindille d'if sous la crèche de son cheval, il comprit que le vaurien l'avait empoisonné.

C'est à force que la pauvre bête souffrit de coliques qu'elle avait tant gigoté et fini par verser la voiture. On pouvait à coup sûr supposer que le valet, en donnant par jalouse de l'if à la jument du Jean-Pierre, avait calculé qu'en allant à l'église, ou en revenant, elle tuerait sage-femme, « pouponneau », compère, commère et conducteur.

### III

Les « gens d'armes » arrêtèrent le Bâtard (c'est ainsi qu'on le nomma aussi désormais, au Vieux-Charme) alors qu'il avait à peine mis les pieds hors du « ruage » de la commune. Il se laissa prendre bien aisément, avoua tout sans vergogne et reconnut qu'il lui eût été égal que le parrain et la marraine eussent été tués mais il aurait regretté qu'il fût arrivé malheur à la « bonne-femme » et au vieux Jean-Pierre. Il dit encore que le petit bâtard avait bien de la chance d'être mort plutôt que de « misérer » sa triste vie durant comme lui.

C'est bien sûr qu'aux audiences les langues se délièrent. Les gens du Beuchenier surtout, qui vinrent déposer, en dirent pis que pendre du valet : qu'il n'allait ni à la messe, ni aux vêpres, que c'était un paresseux que sa mère et son maître n'avaient jamais pu gouverner. Il est seulement surprenant que comme « attrape-au-bout » nul ne vint dire qu'il était un incendiaire.

Son compte était bon : ce « dematan » ne pouvait être condamné qu'à avoir la tête tranchée.

En attendant, il se trouvait derrière les grilles du bagne de Berne. « Il n'y a pas à dire », c'est un bâtard qui aura eu « pauvre chance » jusqu'au bout. « Le bon Dieu est bon », pensait-il néanmoins, « d'avoir

che pe ço que m'ât tchoi dechus<sup>106</sup>, lée qu'é aivu tant de mâ de m'eyeutchie ».

In maitin, è diét à bon prête de lai mâjon de foueche: « I aie sondgie, ceutte neût qu'an aivaît écrit dâs Béerne,<sup>107</sup> ai Pouérreintru, de tot bïn aippointie po me mentre<sup>108</sup> ai moue ».

Lai neût aiprés, è ne drœumét pe et ne fesét que de revirie. En voyant en lai pitiatte di djoué, doux dgens d'aîrmes et ïn prête entré dains sai dgeôle, è compreniét que c'étais fait de sai vie, que le temps était li laivoué que ses pouennes serïnt finis et peus è tchaimpé des laîgres<sup>109</sup>.

An yi pésson les menattes et peus an le feson ai monté dains ïn tchairat, po le mouennê ai Pouérreintru. Le Tiœuniat était aiche djoueyoux<sup>110</sup> qu'in cra qu'an yi œuvre lai pouéttchatte de sai djai-viole<sup>111</sup>. Le temps était tchairdgie<sup>121</sup>, en paitchaint de Béerne. Djunque ai Biene, è gotté, è pieuvené. In pô devaint lai Heûtte, le soroille se yevé tot an ïn côp<sup>113</sup>. Le pouere Djôsèyat s'en réloidgét po ècmencie. « I ne le veux pus vouere longtemps », qu'è diét à bout d'ïn môment és doux dgens d'airmes et peus és doux prêtes qu'êtint d'aivô lu dains lai carroeusse<sup>114</sup>. Tot le long di tchemin, an ôyaît siôtrê des noirattes<sup>115</sup>, railê des cras et peus crâlê des aidiaices. Aïchetôt que le condamnê voyaît ün de ces ôjés nois et biaincs, è se diaît tot bâlement, cman tiaind qu'è voidjaît les bêtes di Tânisse di Bout de lai: « Aidiaice, aidiaice, que senaidges-te ? Se c'ât di bïn, aivaince-te, se c'ât di mâ, vais-t'en » ! Lais Due ! l'aidiaice s'en allaît aidé... Es nonnenne<sup>116</sup> ai Soncebâz...

Po sôlaissie<sup>117</sup> les tchevâx et s'ïn pô réchorê, ès fesenne tus ai pie lai grétche de lai Pierre-à-Petchus et ne remontenne en tchairat qu'enson les Tchenevieres. Aiprés Coué, le soroille preniét sai mœussie<sup>118</sup>. « C'ât lai derrière fois qu'i vois Thiebât<sup>119</sup> se mœussie. » vouéties don, li, cman que c'ât bé ! qu'allé dire le mâlhèvuroux, en môtraint le Vâ de Sint-Emie, de lai sens d'ouere<sup>120</sup>, « c'ât churement lai derrière fois qu'i le vois ». Et se rebotét ai puerê et les mèises, les coinçons, les lulus<sup>121</sup>, les tiaimus, les brâle-quoue, les faivattes, les roudges-bouéchattes, les ouistiatias<sup>122</sup>, les tchaidjœunerats, se botenent tus ai fregyie dains les bouetchets vou dains lai fin et peus ai siôtrê à dépét l'un de l'âtre<sup>123</sup>.

Le Tiœuniat, les prêtes et les dgens d'aîrmes, pessenne lai neût ai Môtie. Le Djôsèyat ne drœumét pe quasi. Ai Develie, è se baillé en vâdge que les trâs hannes que ne reveniïnt pe di tot et qu'aivïnt nonnê lai voille ai Soncebâz, an enne tâle à long de lai sînne, dèvïnt étre dains le tchairat que cheuyaît le yôtre. « I seus chure », qu'è diét és âtres en réfrigenaint, « que c'ât le borruâ et ses doux rigats<sup>124</sup>. I l'aie vu, ren qu'an lai faiçon qu'ès m'aint ravouétie ». An le raichuron...

Tiaind c'ât qu'ès sont aivus és Raindgies, è se botét ai puerê en voyant l'Aidjoue à pie di Mont-Tairi. « Voili mon pays », qu'è diét ; « Le Bœûtchenie, laivoué que mai mère (Due aye son âime !) ât

fait mourir ma mère, afin qu'elle ne voie pas ce qui m'est advenu, elle qui a eu tant de peine à m'élever. »

Un matin, il dit au bon prêtre de la maison de force : « J'ai songé cette nuit qu'on avait écrit de Berne, à Porrentruy, de tout bien apprêter pour me mettre à mort. »

La nuit suivante, il ne dormit pas et ne fit que se retourner. En voyant, à la piquette du jour, deux « gens d'armes » et un prêtre entrer dans sa cellule, il comprit « qu'il » en était fait de sa vie, que le temps était là où ses peines seraient finies et puis il versa d'abondantes larmes.

On lui passa les menottes et on le fit monter dans une voiture, pour le mener à Porrentruy. Le Bâtard était aussi joyeux qu'un corbeau auquel on ouvre la petite porte de sa cage. Le temps était couvert, en partant de Berne. Jusqu'à Biel, il tomba des gouttes de pluie, il pleuvina. Un peu avant La Heutte, le soleil se leva soudain. Le pauvre Petit-Joseph s'en réjouit d'abord. « Je ne le verrai plus longtemps », dit-il un moment après aux deux « gens d'armes » et aux deux prêtres qui se trouvaient avec lui dans le carrosse. Tout le long du chemin, on entendait siffler des « noiraudes », crier des crocs et « crâler » des agaces. Aussitôt que le condamné apercevait un de ces oiseaux noirs et blancs, il redisait mentalement, comme au temps où il gardait le bétail du Stanislas du Bout de là : « Agace, agace, que présages-tu ? Si c'est du bien, avance-toi, si c'est du mal, va-t'en ! » Las Dieu ! l'agace s'en allait toujours... Ils goûterent à Sonceboz...

Pour soulager les chevaux et prendre un peu l'air, ils firent tous à pied la montée de la rampe de la Pierre-au-Pertuis et ne remontèrent en voiture qu'« enson » les Chenevières. Après Court, le soleil se coucha. « C'est la dernière fois que je vois Thibaut se coucher, regardez donc là, comme cela est beau ! » dit le malheureux en montrant le Val de St-Imier, du côté de vent, « c'est sûrement la dernière fois que je le vois. » Il se remit à pleurer et les mésanges, les pinsons, les « lulus », les bouvreuils, les bergeronnettes, les fauvettes, les rouges-gorges, les « ouistiatias », les chardonnerets, se mirent à sautiller dans les halliers et la prairie, et à siffler à qui mieux mieux.

Le Bâtard, les prêtres et les « gens d'armes » passèrent la nuit à Moutier. Le Petit-Joseph ne dormit presque pas. A Develier, « il se donna en garde » (remarqua) que les trois hommes peu avenants qui avaient dîné la veille à Sonceboz, à une table voisine de la sienne, devaient être dans la voiture qui suivait la leur. « Je suis certain », dit-il à ses compagnons en frémissant, « que c'est le bourreau et ses deux aides. Je l'ai vu, rien qu'à la manière dont il m'ont regardé. » On le rassura...

Lorsqu'ils furent aux Rangiers, il se mit à pleurer en voyant l'Ajoie, au pied du Mont-Tairi. « Voilà mon pays », dit-il ; « le Beuchenier, où ma mère (Dieu ait son âme !) est enterrée, se trouve là

entierrée<sup>125</sup>, ât li â fond, derrie ceutte djoux d'hêtés ; ai droite, devaint ceutte beuille<sup>126</sup>, c'ât Véye-Tchairmé ». Les tséyes le prenienne és dents<sup>127</sup> et peus è ne feut pe loin de siâssê, en pensant an lai Génie tchie de Taitat qu'èl ainmaît encoé pu que devaint.

C'ât pai vés les trâs de lai vâprée, ai Pouerreintru, que le Graind-Bailli, siêtê devaint enne tâle tioeuvie d'enne noire tiuaîlle<sup>128</sup>, aip-prenniêt à condamnê qu'an yi coperait lai tête le lendemain lai maintenée, tiaind qu'an ôrait feri les dieches.

E n'ât pe de dire<sup>129</sup> lai croueye neût qu'è péssé mains les doux prêtes le rebotenne encoé bïn. Chus l'houre des nuefe et demé<sup>130</sup>, lai ciœutche de lai mâjon de velle se botét ai boitchie. Le condamnê, ïn préte, le borruâ et ses rigats, des soudâits, s'en allenne bâlement en poéchession, contre le Crâs de Tioeûve. Totes les ciœutches de lai Velle souennïnt mitenaint. Le soroille raimoyaît. In moncé<sup>131</sup> de dgens venis de tos les câres de l'Aidjoue, de la Baireutche, des Ciôs-di-Doubs, de lai Montaigne et di Vâ, étint dje chus piaice. « Borruâ », qu'aivaît dit le Graind-Bailli, devaint de paitchi, « i vôs baille c't'hanne, po le mentre ai moue mains sains le faire ai sœuffri pus qu'è ne fât ».

Le tchêfâd était ïn solerat hât de cïntyte pies, de vingt pies de londgeou et d'aitaint de lairdgeou, cènê<sup>132</sup> d'enne bairratte<sup>133</sup>, et qu'an y montaît dechus pai ïn petét l'égrê. Les rigats loyenne le pouere Djôsèyat chus enne sellatte<sup>134</sup>. An le léchon dire doux trâs mots és dgens. « I ne dis pe qu'i n'aïs pe méritê mon tchétoï mains ne langaïrdêtes pe de moi. S'i n'étôs pe aivu ïn tioeuniat, i ne serôs pe ci. I seus aïje d'allê retrovê mai mère leûchus<sup>135</sup>. Le bon Due me paidjeneuche mes petchés » !

Tos les dgens en prenienne pidie<sup>136</sup>. C'était ïn pô taïd. An bouet-chon les œils<sup>137</sup> di condamnê d'aivô enne noire boille. Les dgens étint tus dains enne belle freguéye. Le tiuere yôs délôsait. Els en rédgeint-tint trés tus. Le borruâ, en mainté bieu foncie, se teniaît derrie le pouere Djôsèyat. E yevé son chtrangue<sup>138</sup>. Tos les dgens étint éssiâs. Le préte diét à Tioeuniat de dire le pâterre d'aivô lu. En meinme temps qu'ès dienne : « Dînche sét-é » ! le borruâ aibéché son aîrme chus le cô di condamnê que ne feut étrôcê qu'à trâjieme côp. C'en feut enne rude tchâde. Les dgens se sâvennent de totes les sens, en raîlaint cman ds dgerennes étchaboulées.

« At-ce qu'i aie bïn fait mai bësoingne » ? que demaindé le borruâ à Graind-Bailli. « Mai foi nian », què yi réponjét cetu-ci, « et peus t'airés ai en répondre ». C'ât dînche que les tchôses se péssint, à temps des borruâs et des rigats<sup>139</sup>.

E y en é que sont néchus de malheur, qu'an dit. Le Djôsèyat était un de ces-li. E n'eut de tchaince ne po néchie<sup>140</sup>, ne po vivre, ne po mœuri.

Qu'an me lécheuche tiuâtre que le bon Due aïyeuche à moins léchie son aîme entrè à pairaidis !

au fond, derrière cette forêt de hêtres ; à droite, devant cette colline, c'est le Vieux-Charme. » Il eut des crissements de dents et ne fut pas loin de défaillir, en pensant à l'Eugénie chez le Couvreur qu'il aimait encore plus que jamais.

C'est (par) vers « les trois » (heures) de la vesprée, à Porrentruy, que le Grand Bailli, assis devant une table recouverte d'un drap noir, apprit au condamné qu'on lui trancherait la tête, le lendemain matin (la matinée) lorsqu'on ouïrait frapper « les dix » (heures).

Point n'est besoin de dire qu'il passa une mauvaise nuit mais les deux prêtres le réconfortèrent assez bien. « Sur l'heure des neuf et demie », la cloche de l'hôtel de ville se mit à sonner le glas. Le condamné, un prêtre, le bourreau et ses « rigots », des soldats, s'en allèrent lentement, en procession, contre le Cras de Cœuve. Toutes les cloches de la Ville sonnaient maintenant. Le soleil scintillait. Une foule de gens venus de tous les coins de l'Ajoie, de la Baroche, des Clos-du-Doubs, des Franches-Montagnes et de la Vallée (de Delémont) étaient déjà sur place. « Bourreau », avait dit le Grand Bailli, avant le départ (du cortège), « je vous remets cet homme, pour le mettre à mort mais sans le faire souffrir inutilement. »

L'échafaud était une sorte de tribune haute de 5 pieds, de 20 pieds de longueur et d'égale largeur, entourée d'une balustrade, à laquelle on accédait par un petit escalier. Les « rigots » lièrent le pauvre Petit-Joseph sur un escabot. On le laissa adresser quelques paroles à la foule. « Je ne prétends pas ne pas avoir mérité mon châtiment mais ne médisez pas de moi. Si je n'avais pas été un bâtard, je ne serais pas ici. Je suis aise d'aller retrouver ma mère là-haut. Que le bon Dieu me pardonne mes péchés ! »

Tous les gens en eurent pitié. C'était un peu tard. On banda les yeux du condamné avec un bandeau noir. Les gens étaient tous dans de belles transes. Le cœur leur manquait. Ils en frémissaient « très » tous. Le bourreau, en manteau bleu foncé, se tenait derrière le pauvre Petit-Joseph. Il leva son glaive. Tous les gens étaient hale-tants. Le prêtre pria le Bâtard de réciter le « pater » avec lui. Au moment où ils dirent : « Ainsi soit-il ! l'exécuteur abaissa son arme sur le cou du condamné qui ne fut tranché qu'au troisième coup. Ce fut un moment de grande émotion. Les gens se sauvèrent de tous les côtés, en criant comme des poules effrayées.

« Est-ce que j'ai bien accompli ma besogne ? » demanda le bourreau au Grand Bailli. « Ma foi non », lui répondit celui-ci, « et puis tu auras à en répondre. » C'est ainsi que les choses se passaient, au temps des exécuteurs des hautes et basses œuvres.

Certaines gens sont « nées de malheur », dit-on. Le Petit-Joseph était une de celles-là. Il n'eut de chance ni pour naître, ni pour vivre, ni pour mourir.

Qu'on me permette d'espérer que Dieu aura du moins laissé entrer son âme au paradis !

## Notes diverses

- 1 *Bœutchenie*, « beuchenier » = pommier sauvage.
- 2 *djoux* s. f. forêt, bois.
- 3 *étaing*, s. f., étang est, en patois, du genre féminin.
- 4 *paitchi-fœûs*, partir-dehors = printemps.
- 5 *des neûts tot le long* (ou *tot di long*) des nuits entières.
- 6 *bats ou craipâds*, crapauds. Le mot craipâds est plutôt employé pour désigner un enfant, un marmot.
- 7 *rainnes*, raines, grenouilles ; une variété se nomme *grijères*.
- 8 *tchoupenê* = glousser. Synonymes : *cloussê*, *clioupê*, *siouqué*, *crouqué*.
- 9 *bin pôses*, « bien pôses », bien posés = bien placés, à l'aise.
- 10 *craimpets*, colporteurs, marchands ambulants.
- 11 *être fœûs*, aller dehors, être dehors, aller colporter. « allé fœûs ».
- 12 *l'année di tchie-tchamps* (ou *di tchie-tchan*) l'année du cher temps, de la disette (1816-1817).
- 13 *baluchon* ou *paiquet*, paquet de hordes d'un faucheur, d'un vagabond, d'un valet, etc.
- 14 et 15 *se trové épâsse*, se trouva « épaisse » (= enceinte *elle avait le boquat*, elle avait le « bouquet », elle était enceinte).
- 16 *yôs dgens*, « leurs gens » = ses parents.
- 17 *lai revôjinne* (pron. : *rvôjin'n*) = la « renroulèrent » = la rossèrent.
- 18 *tirie de tiœûsin*, tirer d'embarras, tirer de souci, tirer d'inquiétude.
- 19 *tiudera* adj. ou sub. ; fantasque, maniaque, capricieux, bizarre, *tiude* s. f. caprice, manie, idée fantasque, baroque.
- 20 *Bout de lai*, Bout de là, de là-bas : quartier de village excentrique. (ou *Chavon de lai*, *Clavon de lai*).
- 21 il ne « savait sentir les femmes », il était misogyne.
- 22 *le véye sai*, le vieux « sac », le vieil avare.
- 23 *ciôs*, clos, verger, enclos. (ou *voirdgie*, *ciôjure*).
- 24 *déssavrê*, trier (ou *yére*, lire).
- 25 *è pouéyait teni côp*, il pouvait « tenir coup », suffire à la tâche.
- 26 Carême est, en patois, du genre féminin.
- 27 ou *que devaint*, qu'auparavant, que devant.
- 28 *de ren pus* (pron. *dren pus*), pas plus.
- 29 *carcan*, vieux cheval, rosse, haridelle. Synonyme : *bourbaki*. (depuis l'entrée des Français aux Verrières etc. pendant la guerre de 1870-71).
- 30 *soudê*, *supporter* (*suppoétc'hê*), endurer (*endurie*) souder.
- 31 *allé raitê*, aller à la chasse aux souris (le chat) aller à la veillée auprès des filles, aller à la recherche des filles, aller courtiser les filles. « *Vais raitê* » dit-on à un chat qui miaule sans trêve pour demander à manger, « Va à la chasse aux souris » !
- 32 *bousse-reû* s. m. Synonymes : *draivie* s. m. *târpe* s. f. = taupe. *Târpie*, taupier.
- 33 ou *déjé-sept*, dix-sept.
- 34 *bie* (ou *rœûché*) = bief, ruisseau.
- 35 *que y avait* (Pron. *que yaivait*).
- 36 Allusion au dicton : *année de nœûjéyes*, *année de tiœuniats*, année de noisettes, année de bâtards.
- 37 ou *ne yi tieurenne* (pron. : *tyerin-n pus roingne*, ne lui cherchèrent plus « rogne », (noise, chicane).
- 38 *vouélmou* (se) ou *vouérmou* (se) venimeux (se), vénéneux (se).

- 39 *fricaissie enne mājon*, incendier une maison. *Qué fricaisse è fait !* = quel froid de loup il fait !
- 40 *Tchaimé*, charme (arbre) ; *tchaiméye*, diminutif *tchairmeyatte*, charmille = jeunes pousses d'un charme taillé fréquemment et demeuré à l'état nain. On en fait des *rouetches* (liens) et des paniers nommés *tchairpenné* ou *tchairpeingne*.
- 41 *sens*, côté, direction, est, en patois, du genre féminin (*cheins* s. m. en patois franc-montagnard).
- 42 *coquenâle* s. f. Synonymes : *ciâtre*, *crâtelâle*, crête (de coq).
- 43 *et bïn y en é-t-é*, et bien y en a-t-il, et nombreuses sont.
- 44 Il s'agit d'un ancien pont de l'Allée des Soupirs, à Porrentruy, et non du fameux pont des Soupirs, à Venise !
- 45 *solatte*, herminette, sorte de hachette pour faire des chéneaux de bois, etc.
- 46 *coutre* et *écirou*, sorte de grand couteau dont le manche et la lame sont disposés à angle droit et sur laquelle on frappe pour découper des bardeaux, etc.
- 47 *traire de bœunelie*, perçoir de faiseur de tuyaux en bois.
- 48 *le bait de tiuere*, le « bat » de cœur, battements, palpitations de cœur.
- 49 *des fins meux*, des « fins » mieux = on ne peut mieux, excellemment.
- 50 Ce dicton veut dire qu'un être est bien vite procréé.
- 51, 52 et 53 *Compére*, parrain, *commére*, marraine, *comméré*, repas de baptême.
- 54 les « Ave Maria », l'angélus.
- 55 Les enfants crient encore aux corbeaux :

*Cra, cra, cra, tiu pieumê,  
Tai fanne ât dains lai mē!...*

- Croc, croc, croc, cul plumé ! — Ta femme est dans la mer (ou *lai mai*, la mare).
- 56 *bonsoi ayis-vos*, bonsoir ayez-vous.
- 57 les rouges-bêtes, les bêtes à cornes de race tachetée rouge et blanche.
- 58 un air à deux airs, un air sournois.
- 59 *ès sont aivu*, ils « sont » été, ils ont été ; *aivu* est le participe passé des verbes être et avoir.
- 60 ne pas avoir de chambrette à côté de la chambre du poêle, c'est parler franchement.
- 61 mensonge est, en patois, du genre féminin.
- 62 « Alarme Dieu » ! = Mon Dieu !
- 63 *allê commére*, aller (être) marraine ; *allê compére*, aller (être) parrain.
- 64 *raigie, târpie*, preneur de rats, taupier.
- 65 il s'en alla « chaud sur le pied », immédiatement.
- 66 *E se trayaiit le poi*, il se « trayait » (tirait) les cheveux (le poil). On dit de même « *traire* » *lai langue*, tirer la langue, *traire les écouenes*, tirer les cornes (escargot, limace).
- 67 *è se léchait tchoire bés*, il se laissait choir « bas » (sur le sol, à terre).
- 68 et 69 *roue*, raie, sillon ; *roue di djoué* (ou *ai roue-djoué*) pointe du jour, piquette du jour (*pitiatte di djoué*) ; *roue de lai neût* (ou *ai roue-neût*) tombée de la nuit.
- 70 *et ne yevé*, et ne « leva » = et ne se leva.
- 71 *litye* (ou *li*), if. Les chevaux qui mangent des rameaux d'if ne tardent pas à périr.
- 72 Litt : « par vers emmi la grand'messe ».
- 73 *embrue aivâ*, fourrer, pousser aval, engloutir, avaler.
- 74 *fesét qu'ât-ce me dire*, « fit qu'est-ce me dire », fit semblant, (ou *fesét côte sens*, *fesét les mînnes*, *fesét les semblaînts*).

- 75 *bâssain* (ainne), *balzan* (e). Se dit d'un cheval bai ou noir qui a des balzanes, d'un cheval tacheté de blanc au museau et au front. La balzane, chez les chevaux de robe foncée, est une tache blanche à la partie inférieure des membres. Le valet connaissait-il bien le cheval franc-montagnard ?
- 76 *è n'ât moyin*, « il n'est moyen », pas possible.
- 77 et 78 *le môtre-tiu* ou *tend-tiu*, le montre-séant et le *rouechie-painse*, le frappe-panse sont (honni soit qui mal y pense) deux parties de la messe.
- 79 nom du cheval.
- 80 petit bonnet au haut duquel est brodé ce signe IHS et qu'on laisse, en certains lieux, durant 9 jours à l'enfant.
- 81 *emmaillolé* (ou *mentre le maillolat*) emmailloter, mettre en maillot, envelopper dans des langes.
- 82 *baptisou*, sorte de sac ovale divisé en deux parties pour transporter le nouveau-né à l'église.
- 83 Le parrain et la marraine remettent des dragées à la mère de l'enfant, à la sage-femme, parfois au sacristain ou au prêtre, etc., et en jettent à la marmaille, au sortir de l'église. La coutume diffère suivant les paroisses.
- 84 Il avait une mine méchante comme celle d'un taureau.
- 85 Litt. : lever le cul.
- 86 *fond* (e) signifie profond ; *lai fonjou*, la profondeur.
- 87 *Taint de soueye* signifie : heureusement ; « tant de chance » (*taint de tchaince*) ; dans le juron : *Diaile me soueye !* le sens du mot *soueye* n'est pas le même.
- 88 *tirie les derries*, « tirer les derrières » ou *virie les penâs*, tourner (ou retourner) les « pénals » se dit des dernières convulsions de l'agonie d'un cheval, etc.
- 89 *à yue de* (ou *en piaice de*) = au lieu de.
- 90 on remarque qu'affaire est, ici, du genre féminin.
- 91 *Graind Goué*, grand « gour » (ou gouffre) d'une rivière. C'est la signification du nom du hameau de Grandgourt, en Ajoie.
- 92 On dit : une pierre (meule) de moulin « attache » au cou et : j'ai attaché une pierre. (*éttaitche* et *éttaitchie*).
- 93 *ècmencenne* (pron. : *èkmansin. n'*) « accommencèrent » = commencèrent.
- 94 *Tchie le Taitat dienne*, « Chez le Couvreur (c'est-à-dire les gens de cette famille) « dirent ».
- 95 Ou *djebyie*, gambiller, gigoter.
- 96 *ruaidge*, « ruage », territoire d'une commune.
- 97 Litt. : « tout le long de sa grêle de vie », durant sa misérable vie.
- 98 *se détècienne*, *se délièrent* (les langues), le loquet fut levé, « se déloquetèrent ».
- 99 *in lôdie*, un flâneur, un paresseux.
- 100 *C'ât pie tchaince*, « c'est seulement chance » = il est étonnant (ou surprenant).
- 101 *aittraipe-â-bout* s. m. flèche du Parthe, mot de la fin.
- 102 *ci dematan*, ce diable, ce mauvais sujet.
- 103 *chalvère*, s. m. ou *mâjon de foueche*, pénitencier, maison de force.
- 104 *pouere tchaince*, pauvre chance, malchance.
- 105 *magrè tot*, malgré tout, néanmoins.
- 106 *ço que m'ât tchoit dechus*, ce qui m'est tombé dessus, ce qui m'est advenu.
- 107 *Bérerne* (ou *Bierne*, *Berne*) = *Berne*.
- 108 *mentre*, mettre ; dans les Clos-du-Doubs, ce mot a été supplanté par *botê*, bouter, mettre.
- 109 *è tchaimpé des laîgres*, « il jeta des larmes », il versa d'abondantes larmes.

- 110 ou *djoueyeux, djoyeux*, qu'on emploie de préférence de nos jours.
- 111 *djéviôle, dgéôle, caidge, cage, géôle*.
- 112 *tchairdgie* (ou *ticeuvie, noi*) = chargé, couvert, noir, (le ciel, le « temps »).
- 113 *tot an in côp, tot pai in cô, tôt d'in côp*, tout à coup, soudain.
- 114 *carrosse* ou *carrœusse*, carrosse est, en patois, du genre féminin.
- 115 *noiratres* (noirautes) ou *mièles*, merles. Merle est, en patois, du genre féminin. *Miète ai djâne bac*, merle à bec jaune.
- 116 *nonnenne, dînèrent* (ou goûterent). Pron. : *nonnin.n'*.
- 117 *sôlaissie, sôlaidgie, sôloidgie, sôladgie* (Ajoie) = soulager.
- 118 *preniêt sai mœüssie, se mœüssé*, se coucher (soleil). *Se mœüssie, se coutchie, se coucher, se cacher* (soleil).
- 119 *Thiebât*, Thibaut, surnom donné au soleil, dans les Clos-du-Doubs.
- 120 *sens d'ouere*, côté du vent, ouest, *sens de bije*, côté de la bise, est ; *sens lulus, ailouattes des bôs*, alouettes des bois.
- de médi*, côté du midi, sud ; *sens de mieneût*, côté de minuit, nord.
- 122 *ouistiatias, ailouattes des près, ailouattes*, alouettes des prés, alouettes.
- 123 *à dépét l'un de l'âtre*, « au dépit l'un de l'autre » = à qui mieux mieux.
- 124 Les *rigats*, exécuteurs des basses-œuvres, aides de l'exécuteur des hautes-œuvres, équarisseurs, bourreaux occasionnels (*borruâ*).
- 125 *entierrée* (ou *enterrée*) = enterrée.
- 126 *beuille* s. f. colline, éminence ; *beuillie*, bérir, regarder curieusement.
- 127 *Les tséyes le prenienne és dents*, il eut des crissements de dents.
- 128 *noire tuaille*, nappe noire ou *yeçue noi*, drap noir.
- 129 *E n'ât pe de dire*, « il n'est pas de dire », inutile de dire.
- 130 « Sur l'heure des neuf et demie » = à 9 h. et demie.
- 131 *In moncé*, un monceau, un tas, une troupe, une foule ; *in moncé de dgens*, une foule gens, *in moncé de bêtes*, un troupeau de bétail ; *in moncé de feumie*, un tas de fumier.
- 132 *cène*, cerner, entourer, cerné, entouré ; *cène* s. f. cerne, s. m. cercle ; *Cènie, Cernie*, (noms de fermes), *cèneu, cerneû, cèneuta* (noms de pâtures, etc.) sont des dérivés de *cène* (ou *cerne*).
- 133 *bairratte*, petite barrière, petite balustrade ; *bairelatte*, portillon, petite porte à claire-voie de courtil.
- 134 *sellatte*, petite selle, chaise basse, escabeau, dérivé de *selle* s. f. selle, chaise.
- 135 *leûchu* = *li-dechus, li-enson*, là-dessus, là-haut au Ciel.
- 136 « en prirent pitié » = en eurent pitié (ou le *pidoyenne*).
- 137 *œils, œils, yeux* (pron. : *œûyes*).
- 138 *chtrangue* (de l'allemand *Strang*) glaive, sabre.
- 139 Les détails concernant une exécution capitale, sous le régime bernois, sont exacts. Le dernier condamné à mort dans le Jura, suivit le même itinéraire de Berne à Porrentruy, que notre bâtard.
- 140 *néchie ou tchoire à monde, veni à monde* = naître ; *néchu, né, tchoit* (ou *veni à monde*).